

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption **du 12 août 2024 à 19h00**, au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance ordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Marcel L'Italien, Raynald Bérubé, Manon Dubé, Nathalie Soucy et Germain Picard et formant quorum sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Louise Boivin, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de La Rédemption.

La conseillère Myriam Morissette est absente.

La séance est ouverte à 19h01.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **Résolution #24-08-145**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 JUIN 2024
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT
 - 4.2 MISE A JOUR DES INTERETS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 4.3 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 1002 À LES QUAIS FLOTTANTS – PROJET « VIENS-AU-PARC »
 - 4.4 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 1003 À LES QUAIS FLOTTANTS – PROJET « VIENS-AU-PARC »
 - 4.5 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 1-3938 À PÉPINIÈRE DESCHÊNES – PROJET « VIENS-AU-PARC »
 - 4.6 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 010694 À CONSTRUCTION RJ BÉRUBÉ INC. – TRAVAUX DE VOIRIE RANG 2

- 4.7 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACUTRE NO 010695 À CONSTRUCTION RJ BÉRUBÉ INC. – TRAVAUX DE VOIRIE RANG 2
- 4.8 APPUI À LA DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SURETÉ DU QUÉBEC
- 4.9 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – AVENANT no.1 A LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE
- 4.10 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE _SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
- 4.11 MARQUAGE DE CHEMIN
- 4.12 SENTIER DU PETIT LAC NOIR – OFFRE DE SERVICE
- 4.13 RÉOLUTION D'APPUI – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR LE CLUB DE L'AGE D'OR DE LA RÉDEMPTION DANS LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PHNA)
- 4.14 TELUS - BAIL D'EMPLACEMENT POUR LE SITE D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION
- 4.15 REMBOURSEMENT PRÊT TEMPORAIRE NO.6 À LA CAISSE DESJARDINS – EST-DE-LA-MITIS
- 4.16 TECQ 2024-2028 – DÉNONCIATION DES RÉDUCTIONS
- 4.17 RÉOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PHNA)
- 4.18 AUTORISATION POUR SIGNATURE D'UNE LETTRE ADRESSÉE AU DÉPUTÉ CONCERNANT LE NOUVEAU PARTENARIAT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ
- 4.19 MATIÈRES RÉSIDUELLES – COLLECTES POUR 2025
- 5. URBANISME ET VOIRIE
- 6. VARIA
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 JUILLET 2024
Résolution #24-08-146

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal,

Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par Germain Picard, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Résolution #24-08-147

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 31 juillet 2024;

Il est dûment proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Marcel L'Italien, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière adjointe à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

COMPTES DE JUILLET 2024	
Salaires nets : employés et élus	30 826.38 \$
Fournisseurs payés :	86 840.29 \$
Fournisseurs à payer :	184 743.48 \$
Total du mois :	302 410.15 \$

4.2 MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle mise à jour

4.3 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 1002 À LES QUAIS FLOTTANTS – PROJET VIENS-AU-PARC

Résolution #24-08-148

Proposé par Marcel L'Italien

Appuyé par Manon Dubé

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture no 1002 de Les Quais Flottants, datée du 4 août 2024, au montant de 14 943\$ taxes incluses, pour la réalisation d'un gazébo pour le projet Viens-au-Parc;

Que le paiement de cette facture est financé par le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

4.4 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 1003 À LES QUAIS FLOTTANTS – PROJET VIENS-AU-PARC
Résolution #24-08-149

Proposé par Germain Picard

Appuyé par Nathalie Soucy

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture no 1004 de Les Quais Flottants, datée du 4 août 2024, au montant de 10831.45\$ taxes incluses, pour la réalisation de mobilier et l'ajout d'éclairage pour le projet Viens-au-Parc;

Que le paiement de cette facture est financé par le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

4.5 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 1-3938 À PÉPINIÈRE DESCHÊNES – PROJET « VIENS-AU-PARC »
Résolution #24-08-150

Proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Manon Dubé

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture no 1-3938 de Pépinière Deschênes, datée du 29 juillet 2024, au montant de 4 481.88\$ taxes incluses, pour la fourniture d'arbustes et de vivaces, compost, tuteurs et sangles pour le projet Viens-au-Parc;

Que le paiement de cette facture est financé par le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

4.6 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 010694 À CONSTRUCTION RJ BÉRUBÉ INC. – TRAVAUX DE VOIRIE RANG 2
Résolution #24-08-151

Proposé par Manon Dubé

Appuyé par Marcel L'Italien

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture no 010694 à Constructions RJ Bérubé Inc., datée du 30 juin 2024, au montant de 99 798.30\$ taxes incluses pour la réalisation de travaux de voirie sur le rang 2;

Que cette dépense est financée en partie par le « programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA-CE 2024-2025 », soit un montant de 43 271;

Que le montant résiduel de la dépense sera assumé par les dépenses de fonctionnement pour les travaux de voirie.

4.7 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE NO 010695 À CONSTRUCTION RJ BÉRUBÉ INC. – TRAVAUX DE VOIRIE RANG 2
Résolution #24-08-152

Proposé par Nathalie Soucy

Appuyé par Germain Picard

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture no 010695 à Constructions RJ Bérubé Inc., datée du 30 juin 2024, au montant de 37 424.36\$ taxes incluses pour la réalisation de travaux de voirie sur le rang 2;

Que le montant de cette dépense sera assumé par les dépenses de fonctionnement pour les travaux de voirie.

4.8 APPUI À LA DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
Résolution #24-08-153

CONSIDÉRANT la demande d'appui pour la révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Raynald Bérubé APPUYÉ par Manon Dubé **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

DE DEMANDER formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes : Au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, à la MRC d'Acton Vale, à la MRC des

Maskoutains, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

**4.9 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – AVENANT no.1 A LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE
Résolution #24-08-154**

Numéro de la demande d'aide financière :
YHC76987, GDM - 20221025-009,
Titre du projet : Route Melucq

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de La Rédemption a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Manon Dubé, appuyée par Raynald Bérubé, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de La Rédemption confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale, madame Chantal Tremblay, et/ou la directrice générale adjointe, madame Louise Boivin, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**4.10 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
Résolution #24-08-155**

- Dossier : QTR97336-9005 (1) – 20240423-003
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Germain Picard, appuyée par Marcel L'Italien, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de La Rédemption approuve les dépenses d'un montant de 137 223 \$ taxes incluses relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4.11 MARQUAGE DE CHEMIN **Résolution #24-08-156**

ATTENDU QUE la municipalité doit rafraichir et faire le marquage de certains chemins ;

Il est dûment proposé par Manon Dubé, appuyé par Raynald Bérubé, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'entériner le contrat donné à Multi-Lignes de l'Est au coût estimé de 3 893.76 \$ plus taxes. Le coût est pour une ligne jaune continue. Le montant sera moindre si le marquage est effectué avec un mélange de lignes pointillées et continues et le montant peut être plus élevé dans le cas d'une ligne jaune double.

4.12 SENTIER DU PETIT LAC NOIR – OFFRE DE SERVICE **Résolution #24-08-157**

ATTENDU QUE la municipalité de la Rédemption travaille présentement sur la mise à niveau du sentier du petit lac noir;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière de la MRC de La Mitis dans le cadre du Fonds région et ruralité -volet 4, Axe3 de 95 000 \$;

Il est dûment proposé par Manon Dubé, appuyé par Nathalie Soucy, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Les quais flottants pour la fourniture et l'installation de 50 luminaires solaires Del sur poteaux de 14 pieds, l'installation de 2 garde-corps de 10 pieds de longueur et de 4 pieds de haut et main courante avec protecteur en bois Terra, 7 couvre-poubelles et 4 bancs fabriqués de bloc de béton peint en noir et de bois Terra au coût de 18 476.39 plus taxes.

4.13 RÉSOLUTION D'APPUI – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA RÉDEMPTION DANS LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS (PHNA)
Résolution #24-08-158

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or de la Rédemption désire déposer une demande d'aide financière dans le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PHNA);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le projet suivant :

- Projet couture, macramé, tricot

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet permettrait d'encourager la participation et l'inclusion sociales des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or de La Rédemption doit déposer, avec sa demande, une lettre d'appui pour son projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Nathalie Soucy et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de La Rédemption, appuie la demande d'aide financière déposée par le Club de l'Âge d'Or de La Rédemption dans le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PHNA);

QUE la municipalité autorise la directrice générale ou directrice générale adjointe à signer la demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les aîné(e)s pour et au nom de la municipalité de La Rédemption s'il y lieu.

4.14 TELUS - BAIL D'EMPLACEMENT POUR LE SITE D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION
Résolution #24-08-159

CONSIDÉRANT QUE Telus désire installer des équipements pour améliorer le service cellulaire sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Telus demande un bail de 10 ans pour installer les équipements, avec possibilité de renouvellement pour 2 périodes de 10 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Raynald Bérubé, secondé par Germain Picard et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à signer le bail d'emplacement pour système de télécommunication de Telus.

4.15 REMBOURSEMENT PRÊT TEMPORAIRE NO.6 À LA CAISSE DESJARDINS – EST DE LA MITIS Résolution #24-08-160

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale, volet « Redressement » et que la municipalité a reçu la confirmation, en date du 16 novembre 2022, du Ministère des Transports et de la mobilité durable d'une aide financière maximale au montant de 3 309 678\$ pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QU'un montant de 3 217 154.85\$ a été versé à la municipalité le 18 juillet 2024;

ATTENDU QUE la municipalité a contracté un emprunt temporaire, soit le < prêt 6 >, auprès de la Caisse Desjardins - Est de la Mitis, afin de défrayer le coût des travaux réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet « Redressement »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Raynald Bérubé
Appuyé par Manon Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité de La Rédemption autorise le remboursement partiel de l'emprunt temporaire < prêt 6 >, soit un montant de 3 204 238.88\$ plus les intérêts courus mensuels, à la Caisse Desjardins - Est de la Mitis représentant une partie du montant de l'aide financière versée à la municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet « Redressement ».

4.16 TECQ 2024-2028 – DÉNONCIATION DES RÉDUCTIONS Résolution #24-08-161

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales via sa ministre madame Andrée Laforest a confirmé un apport de 583 525\$ à la Municipalité de La Rédemption via la TECQ 2024-2028;

ATTENDU QUE la nouvelle TECQ représente une diminution de 16.9% du montant accordé en 2019 et de 32.7% du montant ajusté en 2021;

ATTENDU QUE la TECQ est un des seuls moyens afin de ne pas augmenter la charge fiscale des citoyens lors de travaux nécessaires, et obligatoires, à la qualité de vie et aux besoins essentiels;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé de Manon Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de La Rédemption dénonce ce désengagement du Gouvernement du Québec et du Gouvernement fédéral dans le programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité de La Rédemption demande aux gouvernements provinciaux et fédéraux impliqués dans la TECQ 2024-2028 de revoir les montants octroyés afin d'assurer la pérennité des projets en infrastructures municipales;

QUE la Municipalité de La Rédemption demande à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) de débattre ce point avec le gouvernement du Québec et de l'apporter lors de ses prochaines assises à l'automne 2024.

4.17 RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PHNA)
Résolution #24-08-162

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Rédemption désire déposer une demande d'aide financière dans le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PHNA);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise les travaux suivants :

- Installation de deux (2) thermopompes dans la salle communautaire pour créer un environnement mieux tempéré ;
- Création d'un projet pilote pour divers services volants pour les aînés de la municipalité;
- Installation de séparateurs de pièce afin de proposer un peu plus d'intimité et de pouvoir offrir le même jour deux ou trois services de professionnels advenant le besoin;
- Acquisition de matériel pour optimiser les services volants;
- Formation no 2 en informatique pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux envisagés permettront d'améliorer la bâtisse qui est un lieu de rencontre privilégié pour les aînés, leur permettant de socialiser et d'échanger;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Rédemption considère de première importance d'appuyer le vieillissement en santé en brisant l'isolement social des aînés;

CONSIDÉRANT QUE, pour atteindre cet objectif, la municipalité de La Rédemption désire mettre en place des moyens afin de favoriser la participation sociale et l'inclusion des aînés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la formation en informatique permettrait également de s'attaquer à l'isolement social, notamment en

soutenant la littératie numérique des aînés et les notions sur la maltraitance et l'escroquerie financière;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or appuie ce projet;

Il est proposé par Germain Picard
Appuyé par Raynald Bérubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption autorise le dépôt d'une **demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les aîné(es) (PHNA)** pour le projet « Services Volants »;

QUE la municipalité autorise la directrice générale ou directrice générale adjointe à signer la demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les aîné(e)s pour et au nom de la municipalité de La Rédemption s'il y lieu.

4.18 AUTORISATION POUR SIGNATURE D'UNE LETTRE ADRESSÉE AU DÉPUTÉ PROVINCIAL CONCERNANT LE NOUVEAU PARTENARIAT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ
Résolution #24-08-163

Proposé par Raynald Bérubé
Appuyé par Nathalie Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption autorise le maire, M. Simon-Yvan Caron, à signer une lettre adressée à notre député provincial, M. Pascal Bérubé, concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, plus précisément en ce qui concerne le calcul relatif au partage d'un point de croissance de la TVQ.

4.19 MATIÈRES RÉSIDUELLES – COLLECTES POUR 2025
Résolution #24-08-164

Proposé par Marcel L'Italien
Appuyé par Manon Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption autorise la directrice générale adjointe, Louise Boivin, à compléter le formulaire pour la collecte des matières résiduelles de l'année 2025 en confirmant les choix suivants :

- Collecte des déchets : aux 3 semaines pour toute l'année
- Collecte des matières recyclables : aux 2 semaines
- Collecte des matières organiques : 1 X semaine l'été, aux 2 semaines printemps/automne et au mois l'hiver
- Collecte des encombrants par camion compacteur

5 URBANISME ET VOIRIE

Aucun point à traiter.

6. **VARIA**

A) **FILET POUR TERRAIN SPORTIF**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question a débuté à 19h45 et s'est terminée à 19h50.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
Résolution #24-08-165

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé de Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19h50.

Simon-Yvan Caron, maire

**Louise Boivin, directrice
générale et greffière-trésorière
adjointe**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire